

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la sécurité routière

Arrêté du 24 avril 2018 portant désignation des candidats admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2017

NOR : INTS1810346A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2016 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2017 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2017 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur pour la session 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2017 les candidats dont les noms suivent :

M. ABID Rafad.
Mme BEMATOL Laura.
M. BENCHARAA Karim.
Mme BERQOUCH Farida.
M. BRUTEL Rémy.
M. CHAPIN Sabri.
M. DE ALBUQUERQUE Romain.
Mme DUBICKI Marie-Ange.
M. FOURNIE Marc.
Mme ILARDO Flora.
Mme LANCELOT Anne-Laure.
M. LEMONNIER Benoît.
M. ORUCOGLU Ali.
M. PAPEGAEY Xavier.
Mme PONTNEAU Marine.
Mme SENDRA Agathe.
M. SOUKAL Fouad.
M. SZYCHIER Grégory.
M. VAILLANT Olivier

Article 2

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 avril 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBÉ